



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/142
6 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-troisième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

LE PROGRAMME SOLAIRE MONDIAL 1996-2005

Lettre datée du 5 juin 1998, adressée au Secrétaire général
par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud,
Chine, Géorgie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Jamaïque,
Malaisie, Niger, Pakistan, Sénégal, Tunisie et Zimbabwe

En conformité avec l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de vous demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Programme solaire mondial 1996-2005".

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, a adopté un programme intitulé Action 21, qui appelait l'attention de la communauté internationale notamment sur les modes non viables de production et de consommation de l'énergie ainsi que sur la nécessité, pour l'humanité, de faire de plus en plus appel à des systèmes énergétiques écologiquement équilibrés, en particulier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Dans le prolongement de la CNUED, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en concertation avec plusieurs partenaires faisant ou non partie du système des Nations Unies, a entamé une démarche en vue de promouvoir, d'élaborer et de diffuser le Programme solaire correspondant à la décennie 1996-2005. Ce programme a été approuvé en juin 1997 par la Commission solaire mondiale, organe composé de 18 chefs d'État et de gouvernement, sous la présidence de Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue en juin 1997, a fait le point des progrès accomplis au cours des cinq années écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et a adopté un Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 (document A/S-19/29 du 27 juin 1997). Dans la partie de ce programme relative à l'énergie, il est

expressément fait état de la nécessité d'encourager, aux niveaux international et national, les efforts en matière de recherche-développement et d'utilisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables. C'est là précisément l'objectif d'ensemble du Programme solaire mondial 1996-2005, instrument au service de la communauté mondiale pour la promotion, la mise au point et l'utilisation des technologies d'exploitation des énergies renouvelables, qui peut apporter une contribution de premier plan au développement durable. C'est pourquoi il est absolument indispensable que tous les acteurs concernés – gouvernements, organisations internationales, instituts universitaires et de recherche, banques et autres organismes financiers, organisations non gouvernementales, industries, etc. – y participent pleinement afin que le Programme solaire mondial 1996-2005 soit mené à bien.

La Conférence générale de l'UNESCO, à sa vingt-neuvième session (novembre 1997), a adopté une résolution dans laquelle elle appelle notamment tous les États membres de l'UNESCO à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005.

Nous croyons qu'il serait bon maintenant que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies adopte une résolution similaire à l'appui du Programme solaire mondial 1996-2005 et proposons que l'examen du nouveau point de l'ordre du jour et du projet de résolution portant sur cette question ait lieu pendant les réunions plénières de la cinquante-troisième session.

Un mémoire explicatif est annexé à la présente lettre, conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (voir annexe).

Le Représentant permanent de
l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Khiphusizi J. JELE

Le Représentant permanent de la
Géorgie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Peter P. CHKHELDZE

Le Représentant permanent de
l'Indonésie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Makarim WIBISONO

Le Représentant permanent de la
République populaire de Chine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Qin HUASUN

Le Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Kamlesh SHARMA

Le Représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Doré GOLD

Le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Francesco Paolo FULCI

Le Représentant permanent de la
Malaisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) HASMY Agam

Le Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ahmad KAMAL

Le Représentant permanent de la
Tunisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Ali HACHANI

La Représentante permanente de la
Jamaïque auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Patricia DURRANT

Le Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Joseph DIATTA

Le Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ibra Deguène KA

Le Représentant permanent du Zimbabwe
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Machivenyika Tobias MAPURANGA

/ ...

ANNEXE

Mémoire explicatif

Dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, une réunion d'experts de haut niveau "Le soleil au service de l'humanité" a eu lieu à Paris, à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et dans le cadre d'un large partenariat avec les principales institutions compétentes, dont la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie atomique. La réunion a recommandé, afin de donner une forte impulsion politique au développement des énergies renouvelables, d'entreprendre une campagne de trois ans qui aurait pour titre le "Processus du Sommet solaire mondial" et qui déboucherait sur l'organisation d'un Sommet solaire mondial au niveau le plus élevé possible. Une Commission solaire mondiale, présidée par S. E. Robert Mugabe, Président du Zimbabwe, et composée de 17 chefs d'État et de gouvernement a été créée en 1994 pour superviser et orienter ce processus.

Le Sommet solaire mondial, qui s'est tenu à Harare (Zimbabwe) les 16 et 17 septembre 1996, a abouti aux résultats suivants :

- a) Adoption de la Déclaration d'Harare sur l'énergie solaire et le développement durable;
- b) Approbation d'une esquisse de programme décennal pour la promotion des énergies renouvelables;
- c) Mise en route de la préparation d'un programme solaire mondial 1996-2005, qui devrait être achevée en neuf mois.

La Commission solaire mondiale a approuvé le Programme solaire mondial 1996-2005 lors de sa deuxième session tenue à New York le 23 juin 1997, à l'occasion de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies consacrée à l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, cinq ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Tout au long des préparatifs en vue du Sommet, le Directeur général de l'UNESCO a systématiquement rendu compte des progrès accomplis au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées et programmes concernés des Nations Unies, en sollicitant leur partenariat. Le 7 septembre 1995, en réponse à une lettre du Directeur général de l'UNESCO, le Secrétaire général notait que la poursuite de cette initiative de l'UNESCO faisait partie intégrante des activités de suivi d'Action 21, qui mettaient en relief le rôle déterminant de l'énergie dans le développement économique et social, et constatait avec satisfaction que l'élaboration et la mise en oeuvre de ce programme était le fruit d'un effort commun à l'échelle du système. Le Secrétaire général terminait sa lettre avec notant que le Processus du Sommet solaire mondial peut apporter sa propre contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble du système en faveur du développement durable dès lors qu'il privilégie le transfert et le partage des

/...

connaissances aux fins de la mise au point de technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Après l'heureuse issue du Sommet solaire mondial, le Directeur général de l'UNESCO a officiellement informé le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et programmes concernés du système des Nations Unies des résultats du Sommet. Dans sa réponse en date du 21 novembre 1996, le Secrétaire général affirmait que La Déclaration d'Harare sur l'énergie solaire et le développement durable de même que l'esquisse de Programme solaire mondial 1996-2005 approuvée par le Sommet expriment un engagement politique de haut niveau, condition indispensable pour traiter la difficile question de la fourniture de l'énergie de façon compatible avec le développement durable.

En octobre 1996, un représentant du Directeur général de l'UNESCO a donné aux délégations qui participaient à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale un aperçu des résultats du Sommet solaire mondial et en a rendu officiellement compte à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale au moment de l'examen du point relatif au développement durable. La Déclaration d'Harare sur l'énergie solaire et le développement durable, l'esquisse de Programme solaire mondial 1996-2005 et le texte proprement dit du Programme ont été distribués en tant que documents d'information pendant la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Programme solaire mondial 1996-2005 (voir A/C.2/51/5) a été établi sur la base de l'esquisse approuvée par le Sommet solaire mondial et des engagements pris dans la Déclaration d'Harare sur l'énergie solaire et le développement durable. Il contient une série de recommandations concernant les dispositions à prendre aux niveaux national et international afin d'atteindre les objectifs découlant des engagements susmentionnés. Le Programme comprend également des projets relatifs aux énergies renouvelables et d'envergure mondiale, régionale ou nationale, à réaliser en concertation avec les organisations et programmes concernés du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non, des instituts universitaires et de recherche, des organismes de financement, des industries et le secteur privé. Un certain nombre des quelque 300 projets nationaux hautement prioritaires sont déjà en cours de réalisation; au 30 avril 1998, les projets en cours qui bénéficiaient d'une aide financière internationale se chiffraient au total à 400 millions de dollars. De surcroît, un certain nombre d'autres projets nationaux sont actuellement mis en oeuvre avec des fonds nationaux uniquement, à la fois publics et privés. Cela montre clairement que le Programme solaire mondial 1996-2005 fonctionne comme il avait été prévu à l'origine, c'est-à-dire qu'il sert d'instrument orienté vers l'action et au service de la communauté internationale pour la promotion des énergies renouvelables sans danger pour l'environnement, dans l'intérêt tout autant des pays industrialisés que des pays en développement. Après la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, en souscrivant au Programme solaire mondial 1996-2005, contribuerait de façon substantielle à la mise en oeuvre fructueuse de ce programme et consacreraient les travaux de la Commission solaire mondiale en faveur des énergies renouvelables.
